

PROGRAMME EXPÉDITION

DIRECTIVE MISE EN CANDIDATURE EXPÉDITIONS RÉGIONALES HIVERNALES 2019

1. L'URSC Est conduira deux (2) expéditions hivernales. Celles-ci seront axées sur la randonnée en raquette et/ou le ski de fond. Ces expéditions donneront l'opportunité de mettre en pratique et développer des habiletés en leadership, navigation et compétences de plein air.
2. Les expéditions se dérouleront aux dates/lieux suivants :
 - a. 13 au 19 janvier 2019 à La forêt de la Ouareau (Lanaudière), cette expédition inclura également une activité de ski alpin/snowboard; et
 - b. 3 au 9 mars 2019 au Parc National des Monts-Valin (Saguenay), cette expédition inclura également une activité d'escalade de glace.
3. Pour les cadets qui en feront la demande, une lettre de motivation d'absence pour l'école sera fournie.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET PROCESSUS DE DEMANDE DE PARTICIPATION - CADET

L'URSC (E) sélectionnera, via un comité de sélection, un minimum de vingt (20) cadets **et un cadet cadre par expédition.**

CRITÈRES DE SÉLECTION - CADET

- avoir complété le niveau de l'étoile d'or en juin 2018;
- avoir minimalement atteint le niveau de motivation bronze du NECPC;
- être médicalement apte conformément à l'OAIC 16-02 **et ne pas avoir de restrictions médicales;**
- posséder un dossier exemplaire;
- avoir le consentement éclairé de son parent/tuteur; et
- être recommandé par le commandant du corps de cadets.

CRITÈRES DE SÉLECTION – CADET-CADRE

- avoir complété avec succès une expédition régionale;
 - une préférence sera accordée au cadet-cadre ayant fait la même expédition ;
 - une préférence sera accordée au cadet-cadre ayant été recommandé son chef d'expédition précédant;
- avoir minimalement atteint le niveau de motivation argent du NECPC;
- être médicalement apte conformément à l'OAIC 16-02 **et ne pas avoir de restrictions médicales;**
- posséder un dossier exemplaire;
- avoir le consentement éclairé de son parent/tuteur; et
- être recommandé par le commandant du corps de cadets.
- Le Corps de cadets doit soumettre à l'URSC (E) via Forteresse **au plus tard le 30 novembre 2018.**